

La Ferrière au Doyen

Bulletin d'informations municipales



Site internet de la commune
www.laferriereaudoyen.fr

Le MAIRE et le CONSEIL MUNICIPAL Vous présentent leurs meilleurs vœux Pour la nouvelle année 2017



MOT du MAIRE

Chers (ères) administrés (ées),

Pour cette 3^{ème} édition de notre journal communal, je tiens à souligner de nouveau, le dévouement de l'équipe municipale et de leurs conjoints qui organisent les animations de notre commune. Leur dynamisme et l'intérêt qu'ils portent à notre village, nous permettent de nous retrouver régulièrement autour de manifestations conviviales, où vous venez nombreux, ce qui montrent l'attachement que vous portez à votre lieu de vie, et nous vous en remercions.

Cette année 2016 était une année d'interrogations et nous avons réussi à conserver notre mairie telle qu'elle est actuellement, en acceptant quelques modifications peut visibles.

Cependant, des interrogations perdurent.

Comment allons-nous aménager notre bourg pour essayer de réduire la vitesse ?

Pourquoi le sud de la CDC (dont notre commune) ne peut-il prétendre à une amélioration de ses lignes de téléphones pour le haut débit

Des interrogations auxquelles nous ne pouvons répondre seuls, car cela ne dépend pas de nos compétences, mais de celles d'organismes (département, CDC) qui s'appauvrissent et ne peuvent plus faire face, faute de moyens.

Ces différentes problématiques, nous montrent simplement, que nous, habitants des territoires très ruraux, ne sommes pas la priorité de nos grands élus. Cependant, dans la mesure de nos possibilités, nous nous efforcerons d'obtenir des réponses et des actions de leur part.

Avec le conseil municipal, qui me soutient fortement pour la gestion quotidienne de notre commune, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, pour que vous vous sentiez bien à LA FERRIERE AU DOYEN, et que vous ayez envie de continuer à nous retrouver, lors de nos prochaines manifestations.

Bonne année et meilleurs vœux de bonheur aux FERRIEROISES et FERRIEROIS pour cette nouvelle année 2017.

Votre Maire Pascal SUARD

DECISIONS DU CONSEIL EN 2016

- Liste des subventions accordées :
Ecole des sources (classe de neige) 300 € , Fédération Sportive et culturelle 50 €
Collège de Moulins la Marche 50 € , Comice agricole 100 € , Secours catholique 30 €
Prévention routière 30 € , Amicale des pompiers 100 € , Anciens combattants 50 €
Club rugby L'Aigle 250 € . Ciné-Club Moulins la Marche 50 € .
- Taux des taxes 2016 : Ils sont en baisse de la manière suivante :
Taxe d'habitation de 7,62% à 7,03%
Taxe foncière (bâti) de 8,76% à 8,09%
Taxe foncière (non bâti) de 26,05% à 24,05%
Cette baisse de taux génère une baisse des impôts pour l'ensemble de la commune de 5 000 € ~ ce qui compense l'augmentation des taux d'imposition de la CDC .

TRAVAUX REALISES CETTE ANNEE

- Mise en conformité en cours de la mairie et de la salle des fêtes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite .
- Couverture de la mairie .
- Continuité d'aménagement du logement communal .
- Escalier d'accès au clocher de l'église .

PROJETS POUR 2017

- Aménagement du bourg (signalisation sur RD3) .
- Construction d'un bâtiment et modification de la salle communale .



RECENSEMENT 2017

Mr DECULTOT , agent recenseur passera chez vous entre le 19 janvier et le 18 Février .
Merci de lui réserver le meilleur accueil

Vous pouvez vous faire recenser en ligne (Internet)

- 1) L'agent recenseur se présente chez vous , il vous remet la notice où se trouvent les informations nécessaires .
- 2) Les personnes à recenser se rendent sur www.le-recement-et-moi.fr et cliquent sur « recensement en ligne c'est ici » .
- 3) Elles entrent leur code d'accès et mot de passe présents sur la notice remise par l'agent recenseur .
- 4) Elles répondent au questionnaire .
- 5) Une fois le questionnaire terminé , elles l'envoient et reçoivent un accusé de réception à l'adresse mail qu'elles ont indiquée . L'agent recenseur en est informé par SMS .



Suggestion des habitants au Conseil Municipal

INFOS PRATIQUES

Mairie : 0233849349
 Secrétariat ouvert : Lundi 17h à 19h
 Vendredi 16h30 à 18h30
 Mail : mairie.ferriereaudoyen@wanadoo.fr
 Site internet : www.laferriereaudoyen.fr

Pompier 18
 Gendarmerie 0233345117

Cabinet médical

(Dr Corvaisier-Drège & Limal) 0233345005
 (Millery S. Pédiacre Podologue) 0675970938
 (Gohier J. Kinésithérapeute) 0637906595
 (Olivier Guerin M. Sage-femme) 0629409213

Infirmiers

(Mme Chevalier) 0233344158
 (Mr Chauvicourt) 0233345719

Pharmacie Gloria 0233345411

Vétérinaire 0233345014

Taxi Baglin 0233345539

Horaires Déchetterie de Moulins-la-Marche

	ETE (à partir du 16 avril)	HIVER (à partir du 15 octobre)
Lundi	13H15- 18h	13H15-17h
Mercredi	8H-13H	
Samedi	9H-18H	9H-17H

ILS NOUS ONT QUITTES CETTE ANNEE

Mme Christine VOLPERT née DE VANSSAY
 Mme Danielle CADIOU née MUSET
 Mr Guy FOURMOND
 Mr Jean-Claude VALLEE

BIENVENUE à Albane DECULTOT

NOS PARTENAIRES A VOTRE SERVICE

Charcuterie - Traiteur
Au Cochon Blanc
 MAISON FARDOIT
 TRAITEUR À DOMICILE POUR VOS REPAS
 MARIAGE COMMUNIONS BANQUETS
 35 GRANDE-RUE
 61380 MOULINS-LA-MARCHE
 TEL : 02 33 34 50 41

Le Moulin Fleuri
 Fleuriste Décorateur
 41, Grande Rue - 61380 MOULINS LA MARCHÉ
 Tél. 02 33 84 66 70

STEPHANIE ET JOHAN
 BOULANGERIE PATISSERIE
LA CRAQUANTINE
 33, rue de Robergel
 61380 MOULINS LA MARCHÉ
 02.33.34.51.07

TAXI 02 33 34 55 39
 Tous transports et malades assis
 Toutes distances jour et nuit
 sous conditions

Michel BAGLIN
 8 rue de Flandres-Dunkerque 61380 Moulins-la-Marche

CHEMIN FRANCOIS
MOTOCULTURE
 Place St Laurent
 61380 MOULINS LA MARCHÉ
 Tel : 02 33 34 45 98

MCE
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
 02 33 34 75 59
 mcelectric@wanadoo.fr
 Les Minières - 61270 LES ASPRES
 ▶ Rénovation & neuf
 ▶ Dépannage
 ▶ Domotique
 ▶ Plomberie

VACANCES SCOLAIRES 2016 / 2017

	zone A	zone B	zone C
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles		
VACANCES DE NOËL	mercredi 31 août 2016		
VACANCES D'HIVER	jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 ^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		



Entre voisins, restons courtois !

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement

Appareils bruyants :

Outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur.)

Sont autorisés :

- * De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
- * De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- * De 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Tapage nocturne :

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Respecter les lieux publics :

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

Planter sans dépasser :

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques :

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE

- Commune la journée 60 €
- Hors commune la journée 90 €

Possibilité pour les habitants de la commune de louer chaises et tables pour 10 à 30 € selon la quantité avec une caution de 100 €



Evènements Communaux 2016



23 Janvier 2016

Samedi 23 Janvier a eu lieu la cérémonie des vœux en présence de :
Mr Pascal Suard , de son conseil municipal et de Mme Paule Klymko conseillère départementale.
Pour débiter l'année dans la bonne humeur, l'après-midi s'est poursuivi autour de la galette des rois appréciée de tous.



8 Mai 2016 Commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale

Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts et lecture par Mr le Maire du message de Jean-Marc Todeschini , Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense , chargé des anciens combattants et de la mémoire .
La cérémonie s'est terminée par un (café d'honneur) à la salle communale .



12 Juin 2016

Dimanche 12 Juin , la commune organisait la fête des voisins . Ce rendez-vous ,malgré un temps pluvieux , a été un véritable succès et une précieuse occasion d'échanges et de partages à renouveler l'an prochain .



11 Novembre 2016 Commémoration de la victoire et de la paix . Hommage à tous les morts pour la France .

Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts et lecture par Mr le Maire du message de Jean-Marc Todeschini , Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense , chargé des anciens combattants et de la mémoire .
La cérémonie s'est terminée par un (café d'honneur) à la salle communale .

13 Novembre 2016

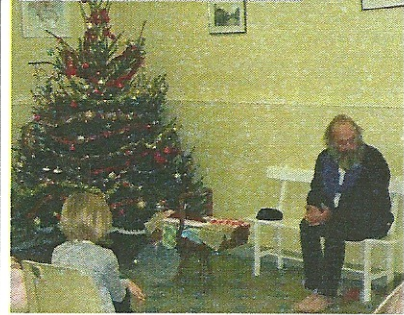


Tradition oblige , le repas des Aînés , offert par la commune , est un évènement marquant des festivités de fin d'année . Le dimanche 13 Novembre , ils ont été nombreux à répondre à l'invitation de Mr Pascal Suard et de son Conseil municipal . Mme Paule Klymko , Conseillère départementale et Mr Jean-Pierre Chevalier Conseiller général honoraire ont partagé le repas avec eux .

Cette journée fut chaleureuse et conviviale grâce à la bonne humeur de chacun .

Etaient à l'honneur de cette assemblée , cette année , Mme Cécile Thibous et Mr Marcel Meunier doyenne et doyen que nous félicitons chaleureusement .

10 Décembre 2016



Samedi 10 décembre , les enfants de la commune avec leurs parents sont venus nombreux à l'après-midi qui leur était dédié . Après avoir écouté des contes de Noël , le père Noël est arrivé avec sa calèche pleine de cadeaux , tirée par un superbe poney . S'en est suivi la distribution des jouets et un goûter offert aux enfants et parents ravis de cet après-midi .



Le peu que je sais c'est à mon ignorance que je le dois
(Sacha Guitry)

L'homme entre dans la douche au moment précis où sa femme en sort, lorsque la sonnerie retentit à la porte de leur maison.

La femme s'enroule dans une serviette de toilette, descend les escaliers en courant et va ouvrir la porte d'entrée.

C'est Laurent, le voisin . Avant qu'elle n'ait pu dire un mot, il lui lance :
"Je te donne 500 EUR immédiatement si tu laisses tomber ta serviette".

Elle réfléchit à toute vitesse et décide de laisser choir la serviette.

Il l'admire un bon moment, puis lui tend un billet de 500 EUR.

Un peu étonnée, mais contente de la petite fortune qu'elle vient de se faire en un clin d'œil, elle remonte dans la salle de bain.

Son mari, encore sous la douche, lui demande :

"C'était qui ?"

"C'était Laurent "

"Super, il t'a rendu les 500 EUR qu'il me devait ?"



1	5		9					6
		8				2	9	
9	4	2	5					3
	1	4	6		2	5		
	7							1
		3	1		7	9	2	
4					6	3	5	1
	8	1				4		
3			4			7		9

		9			2			
2		5				3	9	
				7	9		5	8
		2	9			6	8	1
3	6	4				5	2	
1		3			5	9		
		8	6				3	4
					8			1

1		9			6		8	7
6		4	8					
8		3	9	5			2	6
		8	2	3		9	6	
		9						1
			7	2		8	5	3
9	6				8	2	7	3
					7	9		1
7	3		1			2		8

Horizontalement

- 1 Spécialité aiglonne
- 2 Article arabe - Quart d'an
- 3 Fromage du pays d'Auge - Interjection
- 4 Les potins de stars - Protesta
- 5 Déesse incarnant la faute - Bataille de 1914 en Lorraine
- 6 Polyèdre à six faces - Rapport constant
- 7 Alcool apéritif Normand - Symbole du caesium
- 8 Alertes aux populations - Triple coup de tambour
- 9 Artiste peintre Néerlandais - Sans aspérités
- 10 Fromage du pays de Bray

Verticalement

- 1 Alcool Normand
- 2 Prénom masculin - Famille des cyprinidés
- 3 Peut être artificielle - Peu ou ..?
- 4 En désordre - Il est bourguignon ou braisé
- 5 Chaîne de montagne au Maroc - Symbole du Manganèse
- 6 Mascotte des JO de la jeunesse à Singapour - Imitation du bruit bovin
- 7 Préparation culinaire Normande
- 8 Pronom personnel - Souci - Note désuète
- 9 Sa place est au salon - Porte-voix
- 10 Il fut Maire de La Ferrière au Doyen - Ingrédient du tourin

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	E	R	V	E	L	A	S		D
2	A	L		R		X		E	T	E
3	L	I	V	A	R	O	T		E	H
4	V	O	I	C	I		R	A	L	A
5	A	T	E		F	L	I	R	E	X
6	D	E		B			P	I		S
7	O		P	O	M	M	E	A	U	
8	S	I	R	E	N	E	S		R	A
9		D	O				U		N	I
10	N	E		F		C	H	A	T	E